



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les difficultés pour les étudiants à trouver un stage ou une alternance

Question orale n° 1381

Texte de la question

M. Julien Dive alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation des étudiants qui sont dans l'impossibilité de trouver un stage ou une alternance en cette période de crise sanitaire. Tous les ans, à partir du mois de février, les demandes se multiplient : CV, lettre de motivation, courriers, *mails*... mais malheureusement elles se retrouvent très souvent sans réponse ou sans retour positif. Il s'agit des demandes de stage ou d'alternance. 700 000 : c'est le nombre de jeunes qui se retrouvent chaque année dans leur dernière année d'étude, et qui cherchent à avoir un stage ou une alternance pour valider leur diplôme. Il était déjà difficile pour eux de trouver preneur avant 2020, mais avec la crise sanitaire et économique, les entreprises sont encore plus réticentes à accueillir en stage ou en alternance des étudiants, une situation douloureuse pour des milliers d'étudiants qui subissent la précarité, l'isolement, auxquels s'ajoutent désormais le doute quant à leur avenir professionnel. Certes, le Gouvernement a lancé la plateforme 1 jeune 1 solution, qui est une bourse aux stages en ligne, avec 30 000 offres proposées dans toute la France. Mais avec 700 000 étudiants qui sont dans leur dernière année d'étude, une écrasante majorité ne trouvera pas preneur et aura des difficultés à intégrer en septembre 2021 le marché du travail. Les collectivités locales font leur possible pour intégrer ces jeunes en les prenant en stage ou en alternance, et ainsi les accompagner vers l'emploi, mais elles ne pourront pas répondre à elles seules à l'ensemble des demandes. Certains secteurs comme l'hôtellerie-restauration ou l'évènementiel ne peuvent prendre aucun d'entre eux du fait des fermetures administratives liées à la situation sanitaire et l'absence d'un calendrier de reprise. Il est maintenant clair que des milliers de jeunes apprentis dans la restauration vont se retrouver amputés d'une grande partie de leur formation cette année, ils sont 45 000 plongés dans l'incertitude puisqu'ils n'ont aucune perspective pour les prochains mois. L'État et l'administration expliquent vouloir contribuer en prenant certains jeunes, mais trop peu sont pris, et surtout pas suffisamment pour permettre de compenser les offres que l'État a supprimées en fermant certains secteurs. Le « quoiqu'il en coûte » a souvent été salué, pourtant il ne s'applique pas pour ces jeunes qui, faute de trouver un stage ou une alternance, perdront une année avant d'entrer dans le marché du travail, sans savoir d'ailleurs si ce marché leur sera favorable. La compensation économique est essentielle pour maintenir l'économie, mais compenser l'absence de professionnalisation de ces jeunes l'est tout autant. L'État doit prendre une part plus grande afin de permettre à ces jeunes de se former et surtout de valider leur année. Si rien n'est fait, le risque d'avoir une génération sacrifiée ne sera pas juste une crainte, mais bien une réalité ! Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

STAGES EN ALTERNANCE POUR LES ÉTUDIANTS

M. le président. La parole est à M. Julien Dive, pour exposer sa question, n° 1381, relative aux stages en alternance pour les étudiants.

M. Julien Dive. Pas simple de débiter sa vie professionnelle dans un contexte de pandémie ! On n'est pas sûr de valider son année universitaire ou de formation, lorsque, dans ce contexte, on ne trouve pas de stage ou de

contrat d'alternance. Il y a quinze jours, un étudiant que je recevais dans ma permanence s'inquiétait de la validation de sa licence professionnelle à l'université de Picardie Jules Verne à Saint-Quentin. Son stage devait être le juge de paix d'une année d'investissement, et il avait accepté les règles dès le début de l'année : « Tu trouves ton stage, tu valides ton année ; tu ne trouves pas de stage, tu perds une année », m'a-t-il expliqué, y voyant une manière de le pousser et de le motiver.

Comment ne pas ressentir une forme d'injustice quand les règles sont tronquées, car elles n'intègrent pas une crise sanitaire dans laquelle les incertitudes économiques rendent les recruteurs plus frileux que jamais ? Pas moins de 700 000 jeunes terminent leur année d'études ; ils préparent la suivante ou s'apprêtent à entrer sur le marché du travail, et ont besoin d'un stage ou d'un contrat d'alternance pour valider leur diplôme. Il leur était déjà difficile de trouver preneur avant 2020, mais avec la crise sanitaire et économique, les entreprises, privées de perspectives, sont encore plus réticentes à accueillir des stagiaires longs ou des alternants. La situation est douloureuse pour des milliers d'étudiants, dont certains connaissent la précarité et l'isolement, auxquels s'ajoute désormais le doute quant à leur avenir professionnel.

Vous me répondrez, madame la ministre déléguée, que vous avez lancé la plateforme « 1 jeune, 1 solution », bourse aux stages en ligne proposant 30 000 offres dans toute la France. Or, sachant que 700 000 étudiants terminent leur dernière année d'études, une écrasante majorité d'entre eux ne trouveront pas preneur et auront des difficultés à intégrer le marché du travail en septembre, ou à poursuivre leur cursus universitaire. Parallèlement, les collectivités locales font leur possible pour intégrer ces jeunes, en les accueillant en stage ou en alternance afin de les accompagner vers l'emploi. Toutefois, elles ne pourront pas répondre, seules, à l'ensemble des demandes. Certains secteurs, comme l'hôtellerie, la restauration, le commerce ou l'événementiel, ne peuvent prendre aucun stagiaire ou alternant, en raison des fermetures administratives liées à la situation sanitaire et à l'absence de calendrier de reprise. Il est maintenant clair et acquis que des milliers de jeunes, apprentis dans la restauration, seront amputés d'une grande partie de leur formation cette année.

Si le « quoi qu'il en coûte » a souvent été salué, il ne s'applique pas aux jeunes qui, faute de trouver un stage ou une alternance, perdront une année avant d'entrer sur le marché du travail – sans savoir, d'ailleurs, si ce dernier leur sera favorable. La compensation économique est certes essentielle pour maintenir notre économie, mais il est tout aussi essentiel de compenser l'absence de professionnalisation des jeunes. Notre devoir est de lutter pour éviter qu'une génération entière soit sacrifiée.

Madame la ministre déléguée, quelle stratégie de long terme comptez-vous déployer concernant les cursus de professionnalisation des étudiants ? Pouvez-vous inviter les présidents d'université à assouplir exceptionnellement les règles de validation des diplômes, en raison de l'absence de stages cette année ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'insertion.

Mme Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'insertion. Je suis bien consciente qu'actuellement, il est plus difficile pour les jeunes de trouver un stage. Cependant, les difficultés varient selon les secteurs : certains restent très actifs, comme le BTP, le commerce alimentaire ou les services à la personne. Face à la crise, nous adaptons au mieux les règles pour que les jeunes puissent continuer à se former. Comme pendant le premier confinement, les opérateurs tels que les missions locales et l'AFPA – Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes – restent ouverts. Quant aux centres de formation des apprentis, ils rouvriront dès le 12 avril pour les formations pratiques – les formations théoriques restant dispensées à distance. En outre, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement et de formation sont autorisés lorsque l'enseignement à distance n'est pas possible. Par ailleurs – et vous l'avez indiqué –, la plateforme « 1 jeune, 1 solution » recense près de 30 000 offres de stage, pour faciliter la mise en relation entre les propositions et les demandes.

Depuis le début de l'été, le Gouvernement a eu pour priorité de maintenir, autant que possible, la tenue des stages, notamment ceux dont la réalisation est absolument nécessaire à l'obtention d'un diplôme. Nous avons aussi pris des mesures pour aménager les modalités des stages : ainsi, la circulaire du 15 février, signée par

Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, permet de réaliser des stages à distance et d'assouplir leurs conditions. Enfin, Mme Élisabeth Borne a réuni des dirigeants de grandes entreprises, pour les inciter à donner le maximum de visibilité aux étudiants sur les opportunités de stage qu'ils peuvent leur proposer dans l'immédiat et d'ici à l'été. Le Gouvernement est conscient des difficultés rencontrées par les jeunes à un moment crucial de leur vie, celui où ils construisent leur avenir. Nous sommes – et nous resterons – pleinement mobilisés à leurs côtés, pour les aider et les accompagner.

M. le président. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive. Les étudiants sont tous confrontés à une inconnue : ils sont 66 % à estimer être abandonnés – je n'affirme pas qu'ils le sont effectivement, mais c'est le sentiment qu'ils expriment –, et plus de la moitié ont envisagé d'arrêter leurs études. La situation est donc très sombre. Il est vrai que certains secteurs fonctionnent encore – et heureusement –, mais beaucoup sont à l'arrêt. Par ailleurs, de nombreux étudiants avaient l'habitude d'effectuer des stages dans des très petites ou des moyennes entreprises. Or, en l'absence de perspectives économiques, celles-ci tardent à réagir aux demandes de stage. Il faudra donc que les présidents d'université fassent preuve d'ouverture en examinant les situations au cas par cas et en allégeant les conditions de validation des diplômes quand la crise sanitaire a empêché les étudiants d'obtenir un stage.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1381

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, emploi et insertion

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#)

Réponse publiée le : 7 avril 2021, page 3637

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 mars 2021](#)